

02.03.2017 – 09:00 Uhr

Saison 2016 réussie pour la protection grêle

Berne (ots) -

Dans quelques semaines, le danger de grêle augmentera à nouveau. Pour protéger les stores des dommages, les établissements cantonaux d'assurance ont créé l'année dernière le dispositif automatisé de commande des stores « Protection grêle - tout simplement automatique ». On en connaît désormais les premiers résultats.

En 2016, 135 bâtiments ont été équipés du système novateur « Protection grêle - tout simplement automatique ». En cas de danger important de grêle, SRF Meteo envoie un signal aux bâtiments équipés du système. Les stores remontent alors automatiquement et ne subissent aucun dommage. Dès que l'averse de grêle est terminée, un deuxième signal fait en sorte que les stores reviennent dans la position prédéfinie.

L'été 2016 a été marqué par une activité de grêle moyenne (44 jours) répartie sur l'ensemble de la Suisse. Heureusement, l'intensité des chutes de grêle a été moins importante que la moyenne. Nous avons été épargnés par les épisodes particulièrement violents avec de gros grêlons. Les statistiques sur la grêle recueillies sur de nombreuses années montrent que la Suisse peut être subdivisée en trois zones : le centre et le sud du Tessin, les Préalpes centrales et orientales ainsi que le Jura. Les vallées alpines intérieures sont rarement touchées par la grêle. Grâce à « Protection grêle - tout simplement automatique », il a été possible en 2016, pour la première fois, d'éviter des dommages aux stores à lamelles et aux autres éléments de protection solaire. Le taux de reconnaissance du système d'alerte grêle était de 96 %, soit un taux élevé.

La saison de grêle à venir durera environ de début mai à fin septembre. Le système d'alerte grêle est optimisé en permanence. À partir du printemps 2017, il sera possible de prévoir correctement des cellules de grêle avec une limite du zéro degré très basse. De tels événements sont certes très rares, mais peuvent causer des averses de grêle particulièrement violentes. Au cours des prochaines années, les établissements cantonaux d'assurance équiperont des centaines d'autres bâtiments dans toute la Suisse. Leur objectif est de protéger un nombre toujours croissant de bâtiments contre les dommages dus à la grêle.

Informations complémentaires :

Martin Jordi, responsable du département Prévention des dommages
éléments naturels AEA I : téléphone 078 612 12 55,
courriel : martin.jordi@vkvf.ch
Rolf Meier, Service de presse AEA I : téléphone 031 320 22 82,
courriel : rolf.meier@irv.ch.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003518/100799658> abgerufen werden.